

« Louange à Dieu

Que la Prière et le Salut soient sur le Prophète Sidna Mohamed, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les participants à la cérémonie commémorative du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création du système financier marocain

Quarante années se sont écoulées depuis que Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, a décidé, dans son discours du Trône du 18 novembre 1959, la création de six institutions financières pour répondre aux exigences de l'économie nationale au lendemain de l'indépendance. Depuis lors, le rôle efficient et essentiel du système financier dans le financement du développement économique s'est confirmé de manière éloquente.

L'expérience du système financier marocain a démontré sa capacité d'adaptation, puisque le contexte protectionniste dans lequel il a été établi, ne l'a pas empêché d'assumer sa mission dans un environnement d'économie libérale. La question qui se pose à Nous avec insistance aujourd'hui, est de définir les restructurations nécessaires pour que ce secteur puisse s'acquitter de ses responsabilités dans le nouvel environnement de l'économie mondiale.

Plusieurs options se sont imposées au lendemain de l'indépendance, et Notre économie a connu une chute des investissements et une aggravation de la fuite des capitaux. Devant cette situation, il était nécessaire de mobiliser les ressources financières pour encourager l'investissement. ainsi, des mesures avaient été prises pour arrêter l'hémorragie des capitaux et favoriser l'épargne pour qu'elle soit au service de l'économie. De même qu'il a été procédé à l'adoption de mesures de nature à consolider Notre Souveraineté économique. Parmi les plus importantes mesures figuraient la rupture du lien avec le Franc français le 28 décembre 1958, la restructuration de l'Office des Changes le 28 janvier 1958, la création de Bank Al Maghrib le 1<sup>er</sup> janvier 1959 et l'instauration du Dirham le 17 octobre 1959.

Il a été procédé par ailleurs à la création de structures à même de financer l'investissement, dont la Banque Marocaine du Commerce Extérieur en vue d'encourager le commerce extérieur, et la Banque Nationale pour le Développement Economique en vue de financer les projets d'investissement.

L'autre aspect auquel le système financier marocain s'est attelé, a trait à la mobilisation des capitaux locaux afin qu'ils contribuent au financement de l'économie, notamment par la création de la Caisse d'Epargne Nationale, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le processus de création d'établissements financiers de nature à impulser l'économie marocaine s'est poursuivie sous le règne de Notre Vénère Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu bénisse son âme. Ainsi, ont été créés la Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1962, les Sociétés d'investissement et la Société Nationale d'Investissement en 1966.

Depuis les années quatre-vingt, Notre pays a connu des reformes structurelles dans le sens de la libéralisation du secteur financier et de son

adaptation aux nouvelles données en vue d'impulser le développement. partant de cette nouvelle approche, le secteur bancaire se devait d'entrer en compétition au sein même du système bancaire d'une part, et avec d'autres sources de financement, de l'autre.

## Mesdames et Messieurs

Notre économie fait face aujourd'hui à de nouveaux défis, aussi bien au niveau interne qu'externe.

Il est nécessaire, au plan interne, de réaliser un taux de croissance soutenu à même de répondre aux besoins et exigences des populations en matière d'enseignement, de santé et d'infrastructures. Pour ce faire, il est nécessaire d'atteindre pour les prochaines années, un taux de croissance de 6 pc.

Au niveau externe, la mondialisation de l'économie implique une plus grande compétitivité et une consolidation de Notre système financier afin que notre pays puisse tirer profit de cette orientation mondiale.

La crise financière qui a ébranlé l'Asie et l'Amérique latine a montré que pour réussir l'intégration dans l'économie mondiale et drainer les investissements, il ne suffit pas d'ouvrir les frontières au libre-échange, de recourir à la privatisation et de maintenir les équilibres macro-économiques. En plus de ces mesures nécessaires, il convient en effet de renforcer Notre tissu productif, de mettre en place des centres de développement autonomes, à même de doter les économies des moyens de résister aux chocs extérieurs, et d'instaurer un système financier fort et efficient.

Nous attendons de vous, Mesdames et Messieurs, de mener au cours de cette journée d'études, une réflexion sur des axes qui méritent d'être examinés:

1- Adapter le rôle de la Banque Centrale aux évolutions que connaît le système financier international, et ce en créant des mécanismes permettant aux opérateurs économiques de tirer profit de la grande mobilité des capitaux, d'améliorer les mesures préventives nécessaires en vue d'immuniser le système financier national face aux crises et chocs financiers extérieurs.

2- Mobiliser l'épargne et réfléchir aux meilleurs moyens de l'orienter vers l'investissement.

3- Définir les évolutions nécessaires sur le marché boursier afin qu'il devienne un outil efficient de financement des investissements.

4- Réfléchir sur les moyens de promouvoir le secteur bancaire, ce qui est de nature à permettre à l'entreprise -particulièrement les petites et moyennes entreprises, de bénéficier du financement et de l'accompagner d'un processus de mise à niveau- afin qu'elle soit en mesure de faire face à la concurrence étrangère, notamment européenne.

Ce sont là les axes qui retiennent Notre attention et Nous attendons de vous de parvenir à des résultats pratiques après les avoir examinés sous leurs différents aspects.

Puisse Dieu vous assister et guider vos pas.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous.

Fait au Palais Royal à Rabat le 07 Chaabane 1420 de l'hégire, correspondant au 16 novembre 1999.

Mohammed VI Roi du Maroc »

MAP